



**FÉDÉRATION  
DES FINANCES**

## *DECLARATION LIMINAIRE CHS DU 11/02/2021*

Depuis bientôt un an, nous subissons une crise sanitaire sans précédent. Cette crise a changé notre vie personnelle et notre vie professionnelle. Elle a modifié nos comportements au quotidien : port du masque, gel hydroalcoolique, distanciation physique, mode de consommation.

Dans notre ministère, pourtant, rien n'a changé : pendant que nous étions confinés et inquiets pour notre avenir, les directions ont poursuivi les réformes sans aucun état d'âme : le nouveau réseau de proximité à la DGFIP, la « démétropolisation » ou encore le transfert des taxes de la Douane vers la DGFIP.

Nous continuons à en contester le fond, mais nous en contestons également aujourd'hui leurs mises en œuvre.

Alors que nous sommes dans un environnement pour le moins complexe, les déménagements se sont succédé depuis le début de l'année. Quand cela va-t-il s'arrêter ?

La vie des agents au quotidien est rendue particulièrement difficile par le contexte sanitaire. Le moral et la santé des agents est en danger, c'est pourquoi FO exige le retrait de toutes les réformes.

En effet, en quoi la fermeture et le regroupement des centres des finances publiques sont-ils si urgents ? En quoi le transfert des taxes douanières, dont on ne connaît pas toutes les modalités de mise en œuvre étaient-elles si urgentes ?

Et que dire de l'Insee et de son Directeur du CSM qui en pleine crise sanitaire annonce pendant un café com en « Zoom », la fusion du CSM avec la Région Grand Est.

Face à l'accumulation de toutes ces réformes, avec leurs lots de suppression d'emplois et de restructuration, face au blocage de la valeur du point d'indice, face à la fin du PPCR, quelles perspectives reste-t-il aux agents pour leur carrière et leur pouvoir d'achat ?

Les agents ne peuvent se contenter des propos du ministre sur leur exceptionnelle qualité de travail dans la période. Ils attendent des annonces concrètes et n'ont eu pour retour que la récente sortie d'Amélie de Montchalin sur LCI sur la méconnaissance de l'activité des agents des Finances Publiques.

Bercy et les Ministères Economiques et Financiers, payent depuis de longues années le plus lourd tribut à la réduction des déficits publics à travers les suppressions d'emplois qui se succèdent au fil des ans, les incessantes restructurations et la baisse drastique des moyens budgétaires qui dégradent la qualité du service public et les missions.

Cette situation aggrave les conditions de travail, génère beaucoup de souffrances qui entraînent

des maladies professionnelles, des accidents du travail et conduit certains de nos collègues à des suicides.

### **Les causes en sont multiples :**

- Les réductions d'effectifs, les départs à la retraite non remplacés, entraînent une dégradation des conditions de travail des agents et alourdissent leurs charges de travail.
- Les agents subissent un management « toxique » : injonctions contradictoires, pression sur les résultats, réorganisations et restructurations entraînant de fortes inquiétudes sur leur avenir professionnel et personnel.
- L'enchaînement des réformes engendrent transformations des métiers, forte démotivation, conflits de valeur autour de la qualité du travail, générant autant de risques psychosociaux pouvant porter atteinte à la santé des agents.

Tout serait mis en place pour accompagner les agents... Mais vers où ?

La sortie par rupture conventionnelle?

Le télétravail en réponse à des déplacements subis pour certains agents ?

Des taux de promotions très en deçà des attentes des personnels depuis de longues années et ce n'est pas l'annonce du ministre Bruno Le Maire du 08/02/2021 sur une augmentation du taux de promotion/promouvables qui va compenser ce déficit et répondre au désabusement des agents concernés qui ont renoncé ?

Ajoutons des moyens a minima mis à la disposition des agents en télétravail et ce sans indemnisation, de la défiance des encadrants face au télétravail, de l'assistance informatique mise à contribution, présente sur tous les fronts, dont le NRP, sans renforcement de l'équipe.

Parlons des encadrants qui doivent improviser de nouvelles pratiques dans la conduite de leur service, en présentiel et en télétravail et que leur mise en œuvre génère de facto une surcharge de travail ?

Poursuivons avec des affectations de stagiaires A, B , C qui ont déjà vécu une scolarité mode COVID et vont arriver dans des services fonctionnant en télétravail et vivre une formation « pratique » aussi en mode COVID ?

Evoquons le recours accru à des contractuels, agents précaires de la fonction publique, à former et à encadrer (dans des services qui étaient pourtant demandés par des collègues titulaires) ainsi que leur intégration dans les services ?

Et ceci sans oublier la funeste loi de transformation de la fonction publique avec son lot de disparition d'instances de représentation des personnels, CHS CT, CAP promotions et mutations, génératrice de défiance des agents et les isolant face à l'arbitraire de l'administration.

Enfin, un point doit être anticipé, c'est le plan de vaccination et en particulier pour les agents en première ligne avec le public.

**Dans l'intérêt des agents et face à la gravité de la situation, FO réitère son attachement à une politique ministérielle santé sécurité au Travail ambitieuse ainsi qu'à l'ensemble de ses réseaux d'acteurs de prévention, plus que jamais nécessaires.**

C'est dans ce contexte particulièrement tendu que FO réaffirme ses revendications :

**AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL  
POUR NE PLUS TRAVAILLER DANS CES CONDITIONS.**

**A ce titre FO EXIGE :**

- la reconnaissance du caractère prioritaire des missions des MEF, assortie des créations d'emplois permettant le bon exercice des missions dans l'intérêt des agents comme du public ;
- dans le cadre des outils d'évaluation des risques, la prise en compte réelle de la question des effectifs ;
- des modes d'organisation du travail respectueux de la santé physique et mentale des agents ,
- une véritable prise en compte du handicap dans les services et des besoins des agents dans le cadre des instances compétentes ;
- l'arrêt du pilotage fondé uniquement sur les indicateurs et la culture du résultat ;
- que le télétravail concilie le respect des droits de l'agent et un service public de qualité ;
- le maintien des instances paritaires dans la Fonction publique ;
- la fin de la mécanique infernale qui déstructure et détruit nos administrations.

**NOUS RESTERONS MOBILISES, QUOI QU'IL ARRIVE,  
POUR LA DÉFENSE DE  
NOS DROITS ET DE NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC  
AU SEIN DES MINISTÈRES FINANCIERS**